

Notre Croix-Rouge par l'image

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **74 (1965)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notre Croix-Rouge par l'image

Nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs un « numéro-surprise » qui, nous l'espérons, leur plaira. Formule nouvelle? Non, formule « vacances », formule « été ». Un numéro qui est aussi l'œuvre commune de nos deux services de rédaction française et allemande.

Sur 24 pages et par l'image presque exclusivement, nous vous présentons très en détail divers aspects de notre activité: *le service de la transfusion de sang, la formation d'infirmières en soins généraux* — contrôlée et supervisée par notre Société —, *l'assistance aux personnes âgées et isolées sur le plan local, les formations sanitaires du Service de la Croix-Rouge à l'exercice, l'intégration d'enfants tibétains isolés accueillis en Suisse* et, enfin, le « clou » de la saison: *la mise en service de l'autocar pour handicapés de la Croix-Rouge de la Jeunesse...*

Si cette formule-vacances trouve l'agrément général, elle passera dorénavant au rang des traditions. Aussi votre avis à ce sujet nous serait-il précieux.

*

Depuis la parution de notre dernière édition du 15 juillet 1965, ni les organes centraux ni les sections locales de la Croix-Rouge n'ont chômé.

Sur le plan de la **Croix-Rouge de la Jeunesse**, plusieurs *cours de sauvetage nautique* ont été mis sur pied dans diverses localités de Suisse française. Des enfants suisses et français ont bénéficié des *séjours de vacances* à la mer ou à la montagne organisés par les soins des sections romandes de la Croix-Rouge suisse. *L'autocar pour handicapés*, après sa sortie inaugurale dont il est fait état aux pages 8 à 12 de ce numéro, a commencé son activité pour le plus grand bonheur de tous ceux — jeunes et vieux — qui bénéficient de ses services.

Chez les jeunes toujours, citons aussi l'organisation, sous les auspices de la Croix-Rouge suisse, de la *deuxième colonie de vacances pour enfants hémophiles* dont la première avait eu lieu l'an dernier à Arcegno au Tessin. Cette année, 24 petits hémophiles âgés de 6 à 17 ans, soit 11 Romands et 13 Suisses alémaniques

ont passé trois heureuses semaines de vacances au home d'enfants, le « Clos des Sapins », à St-Cergue; c'est grâce à la bienveillance de la Commission de gestion du home, qui voulut bien mettre à notre disposition, pour cette action particulière, cette fort belle maison, parfaitement installée et aménagée, que nos petits colons doivent d'avoir pu faire un séjour en tout point réussi et qu'ils ne sont pas près d'oublier, ainsi qu'en témoigne leur « livre de bord »!... La colonie était dirigée par M. F. Favre, directeur du home, secondé par sa femme.

Du côté des aînés, des **membres du Service de la Croix-Rouge** — et pour la première fois quelques femmes et jeunes filles de nos détachements — ont participé à la 49^e Marche internationale de 4 jours de Nimègue qui s'est déroulée du 27 au 30 juillet, représentant dignement la Suisse à cette importante compétition internationale à laquelle pas moins de 15 pays ont pris part.

Des **auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge** ont apporté leur concours aux séjours de vacances qui, cet été, ont eu lieu à nouveau à Montana et à Walenstadtberg, à l'intention de patients atteints de sclérose en plaques. Par ailleurs, des écolières, des étudiantes, des institutrices et des jardinières d'enfants se sont vu offrir la possibilité de suivre des cours d'**auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge** concentrés sur une semaine. Cette heureuse initiative a été prise par les sections de Berne, de St-Gall et de Zurich.

10 monitrices suisses ont participé à la V^e Réunion internationale des **monitrices de l'enseignement des soins au foyer** qui s'est tenue à Genève au mois de juin, tandis que d'autres se sont réunies à Lausanne, en vue d'y suivre un cours de répétition qui leur a permis de rafraîchir leur technique de soins et de discuter des questions que pose l'organisation de cours à la population, sous l'égide des sections locales. A ce propos, signalons un fait réjouissant: soit que ces dernières ont mis sur pied 200 cours du 1^{er} janvier au 30 juin 1965, chiffre jamais atteint jusqu'ici!

Quatre collaboratrices du **Service des infirmières** du Secrétariat central de

la Croix-Rouge suisse se sont rendues à Francfort-sur-le-Main, au mois de juin, pour y participer au 13^e Congrès quadriennal du Conseil international des infirmières dont le thème principal était consacré au sujet: « Communication ou Conflit ».

Dans le domaine des soins infirmiers, rappelons que des efforts incessants sont fournis tant par la Croix-Rouge suisse que par d'autres organisations en vue de susciter de nouvelles vocations. C'est ainsi que la campagne d'information lancée en automne 1964 par la Fédération des Eglises suisses dans le but de recruter du personnel paramédical a fait naître l'idée d'organiser également une action de propagande dans les vitrines des pharmaciens. La réalisation du projet a été confiée à une Commission groupant des représentants de l'Association suisse des Pharmaciens, de la Fédération suisse des Médecins, de l'Interpharma, de la Commission des Eglises évangéliques réformées du canton de Zurich pour le recrutement d'infirmières, et de la Croix-Rouge suisse. Cette Commission est présidée par le Dr Hans Schoch, de Winterthour, le promoteur de l'action. Celle-ci débutera au mois de septembre prochain et s'étendra sur 3 semaines. Une exposition graphique consacrée aux « *Professions en blanc* » sera présentée dans quelque 700 pharmacies du pays. Ces devantures inciteront les personnes intéressées à la question à demander des informations détaillées à l'intérieur des pharmacies qui disposeront d'une abondante documentation. Les pharmaciens se sont également déclarés disposés à transmettre les noms des jeunes filles et jeunes gens intéressés à la Croix-Rouge suisse qui leur fournira d'autres informations et tous conseils utiles.

De leur côté, les médecins praticiens participeront à ces semaines d'information, en ce sens qu'ils fourniront aussi des renseignements sur les professions paramédicales à leur clientèle et déposeront du matériel de documentation dans leurs salles d'attente. Les frais de cette action sont supportés dans leur majorité par l'Interpharma et pour le reste par la Croix-Rouge suisse, la Veska et la Société suisse de psychiatrie. Les pharmaciens mettent gratuitement leurs vitrines à disposition et prennent à leur charge les frais de transport et de montage des panneaux publicitaires.

Cette action est une participation efficace à la campagne générale faite en faveur des professions paramédicales. L'action des Eglises évangéliques se poursuit et prochainement les Eglises catholiques lanceront elles aussi une campagne d'information similaire. La Croix-Rouge suisse, pour sa part, se préoccupe de former

des conférencières pouvant présenter des exposés, des films, des séries de diapositives dans les écoles, les groupements de jeunesse, etc. en vue de susciter des vocations parmi les jeunes gens et jeunes filles sur le point de choisir une profession. Des visites d'écoles d'infirmières et d'hôpitaux sont également prévues pour permettre aux intéressés de se faire une idée directe des tâches et du rôle actuellement si important des professions médicales auxiliaires.

Les équipes mobiles civiles et militaires du Laboratoire central du **service de la transfusion de sang** qui, au cours du premier semestre 1965, ont recueilli pas moins de 51 726 flacons de sang au total (soit 6518 de plus que l'année dernière pendant cette même période) ont procédé encore, avant les vacances, à des *prises de sang collectives* dans les Universités de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Neuchâtel et St-Gall.

Sur le plan des **relations internationales**, citons que M. Thant, secrétaire général des Nations Unies, en séjour à Genève, a été reçu le 6 juillet au siège de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Accompagné de M. Pier Spinelli, directeur de l'Office Européen des Nations Unies et de M. Martin Hill, représentant personnel du secrétaire général auprès des Agences spécialisées, il fut accueilli par M. A. von Albertini, vice-président de la Ligue et président de la Croix-Rouge suisse, et par M. Henrik Beer, secrétaire général, entouré de ses principaux collaborateurs.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. Thant, M. Beer s'est félicité de l'étroite collaboration entre la Ligue, d'une part et l'Organisation des Nations Unies et les Institutions spécialisées, d'autre part. M. Beer a souligné l'importance du rapport du secrétaire général des Nations Unies sur la coordination de l'assistance internationale en cas de catastrophes naturelles, rapport qui sera soumis à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Thant, dans sa réponse, a mis en valeur la convergence des tâches des Nations Unies, des Institutions spécialisées et de la Ligue, dans les domaines médicaux, sociaux et sanitaires. Se référant à la Charte de San Francisco, il a dit combien étaient identiques les buts poursuivis par les Nations Unies et la Ligue dans le maintien et la promotion de la Paix. Il a également évoqué le déséquilibre que l'on constate, entre les progrès considérables faits sur le plan matériel et le manque de maturité de l'humanité, en cette deuxième partie du XX^e siècle.

Après ce petit tour d'horizon du travail accompli en Suisse, passons les frontières.

La *XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge* aura lieu à Vienne

du 27 septembre au 9 octobre prochains, sous les auspices de la Croix-Rouge autrichienne. La Conférence internationale qui constitue la plus haute autorité délibérante de la Croix-Rouge réunit les représentants des sociétés nationales et des institutions nationales de la Croix-Rouge ainsi que les délégués des Etats liés par les Conventions de Genève.

La *délégation de la Croix-Rouge suisse* conduite par son président, le Prof. A. von Albertini, sera composée de M^{lle} H. Vischer, vice-présidente, de M^e P. Audeoud, et de M^{me} le Dr I. Schindler, membre du Comité central, de M. H. Haug et de M. J. Pascalis, secrétaire général et secrétaire général adjoint de la Croix-Rouge suisse.

Les *graves inondations* qui ont sévi ces derniers mois à répétition reprises en **Yougoslavie** ont laissé des milliers de sans-abri dont l'assistance est en main de la Croix-Rouge yougoslave; cette dernière doit fournir les sinistrés en vêtements, couvertures et vivres. Cette tâche dépassant ses possibilités matérielles, elle a sollicité l'aide d'autres Sociétés nationales de Croix-Rouge par le canal de la Ligue. Disposant d'un subside de la Confédération au montant de Fr. 20 000.— la Croix-Rouge suisse a été en mesure de faire parvenir 1200 couvertures à sa société sœur yougoslave.

Notre Société a répondu également à une demande urgente de secours adressée au mois de juillet dernier à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge par la Croix-Rouge du Burundi qui assume l'assistance des *réfugiés ruandais et congolais* groupés dans des centres d'accueil en attendant d'être rapatriés ou réinstallés; 20 000 d'entre eux souffrant de malnutrition, avaient besoin d'une aide d'urgence. La Croix-Rouge suisse a pu mettre à leur disposition 2 tonnes de lait en poudre fourni à titre de don par la Confédération. Par ailleurs, nous avons délégué sur les lieux, pour une durée de 2 mois, un médecin et une infirmière qui ont procédé à des vaccinations préventives en vue d'enrayer les risques d'épidémies. Les frais de cette action ont été couverts par un subside de Fr. 10 000.— de la Confédération et une contribution de la Croix-Rouge suisse au montant de Fr. 5000.—.

La Confédération a octroyé un crédit de Fr. 25 000.— pour la poursuite de l'*action d'entraide orthopédique* entreprise en **Algérie** en 1963 à l'Hôpital de Douéra, près d'Alger. Disposant en outre d'un montant de même valeur provenant des contributions de parrainages destinés à l'Algérie, la Croix-Rouge suisse a délégué sur les lieux, au début de juillet, un orthopédiste chargé de déterminer quelles sont les installations et machines que nous pourrions fournir

encore à l'Hôpital de Douéra, pour lui permettre d'accroître et de rationaliser les prestations de son atelier orthopédique.

Il y a eu 5 ans au mois de juillet dernier que l'*Unité médicale suisse* déléguée au **Congo** par la Croix-Rouge suisse assure l'exploitation de l'Hôpital Kintambo à Léopoldville. 201 collaborateurs — médecins, pharmaciens, laborants, employés administratifs — ont apporté jusqu'ici leur concours à cette action.

Le rôle de l'UMS consiste, d'une part à assurer l'assistance médicale des patients congolais accueillis à l'Hôpital Kintambo, à Léopoldville, de l'autre à stimuler la formation professionnelle de médecins congolais, d'«assistants médicaux», d'infirmiers, d'infirmiers narcotiseurs, de laborants, de personnel soignant auxiliaire. A maintes reprises déjà, l'on a relevé que cette formation professionnelle serait impossible sans le concours de l'UMS. Outre l'activité humanitaire qu'elle déploie au Congo, la Croix-Rouge suisse participe ainsi, pour une large part, à l'œuvre de développement entreprise dans ce pays. Sur le plan des soins médicaux et infirmiers, les prestations de l'UMS sont demeurées inchangées. Quelque 500 personnes reçoivent journellement des soins ambulatoires dans les dispensaires. Tous les lits des divers services hospitaliers, notamment du service de pédiatrie, sont constamment occupés. L'UMS est très active aussi dans le domaine chirurgical. L'an dernier, les services de gynécologie et de maternité ont été transférés dans un hôpital voisin, ce qui a soulagé l'UMS. Le nombre des admissions enregistrées en 1964 a accusé une nouvelle augmentation. Les examens de laboratoire effectués à des fins de diagnostic se sont élevés à 8000 par mois.

Il s'est avéré absolument indispensable de renouveler une grande partie du matériel hospitalier. La Croix-Rouge suisse a fourni des matelas, de la literie, des couvertures et des ustensiles de soins d'une valeur de Fr. 120 000.—.

Quelques médecins de l'UMS sont par ailleurs appelés à procéder à des examens médicaux au bénéfice du personnel de l'ONU, de boursiers congolais ou, sur demande du Comité international de la Croix-Rouge, de prisonniers. Quelques infirmiers donnent également des cours volontaires de secourisme aux membres de la Croix-Rouge congolaise et de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Dans la mesure du possible, l'on demande aux membres de l'UMS de se mettre à disposition pour la durée d'un an au moins. Les membres de l'UMS célibataires font ménage commun; ceux qui sont mariés vivent en privé avec leur famille. L'esprit d'équipe est excellent. Les frais dé-

(suite page 32)